

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 09 JANVIER 2020

L'an deux mille vingt, le 9 janvier, les membres du Conseil municipal de la Commune de St Pierre des Echaubrognes, se sont réunis à 20 h 30 à la Mairie –salle du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 3 janvier 2020, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. POUSIN Claude, M. AUDOUIT Gérard, M. PAILLAT François, Mme YOU Patricia, Mme BARRE Valérie, M. THOMAS Claude, Mme PROUTEAU Mireille, M. AUDEBEAU Jean-Pierre, Mme MONTAS Fanny, M. ANTUNES Jean-François, Mme FONTENEAU Nathalie, M. BERNIER Denis.

ÉTAIENT ABSENTES EXCUSEES

Mme NAUD Catherine, Mme MAUGÂT Sonia, M GARREAU Vianney.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil, Claude THOMAS est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

1. Approbation du compte rendu du 5 décembre 2019

Le compte rendu du 5 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. STATUTS DU SIEDS

Le SIEDS s'est engagé, depuis plusieurs mois, dans un projet de modification statutaire. La première phase a ainsi permis l'adhésion des intercommunalités au SIEDS et peuvent donc dorénavant siéger au sein du Comité Syndical. La seconde phase va permettre de moderniser la gouvernance du Syndicat. Le futur Comité Syndical sera ainsi composé de 54 délégués, dont 36 délégués des communes élus par les communes et 18 représentant les intercommunalités. L'assemblée générale va conserver l'ensemble des délégués communaux (256) et des représentants des Intercommunalités (44). Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les nouveaux statuts du SIEDS.

3. CENTRE DE GESTION

Protection Sociale Prévoyance

Le conseil municipal décide d'adhérer à la convention de participation prévoyance proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres avec la MNT pour un effet au 1^{er} janvier 2020, pour une période de 6 ans. Une participation financière de 9€/agent/mois sera attribué par la collectivité aux agents de la commune.

Traitement des dossiers chômage

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au dispositif de traitement et de gestion des demandes d'allocations chômage mis à disposition par le Centre de Gestion des Deux-Sèvres. Une convention sera signée pour la mise en place de ce dispositif.

4. DIVERS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal (selon l'application de l'article L2122.22-15° du CGCT) qu'il a renoncé à exercer le droit de préemption concernant les ensembles immobiliers suivants :

- ◆ Le 19 novembre, pour un ensemble immobilier propriété de M. MATELO Rodrigue et Mme MAURICE Claire, situé 5 rue des Forges et cadastré section AB 596.
- ◆ Le 13 décembre, pour un immeuble (non bâti) propriété de M. et Mme TRANCHET Matthieu, situé Le Vivier et cadastré section BD n° 264 et 267.

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : le 6 février 2020
Monsieur le Maire clôt les débats, et lève la séance à 22 h

Le Maire,
Claude POUSIN

